

POLITIQUE

Le parti communiste rend public

Pour la première fois dans l'histoire du mouvement communiste un parti non encore parvenu au pouvoir présente un programme de gouvernement. Le texte est volumineux, puisqu'il comporte environ deux cents feuillets. Il est divisé en quatre parties, qui portent successivement sur la politique culturelle et sociale, les institutions et le respect de la démocratie, l'économie et enfin la politique étrangère. Un document plus restreint résume l'ensemble des grandes orientations de ce programme.

Le « programme pour un gouvernement démocratique d'union populaire » se présente, pour l'essentiel, comme une illustration des thèses traditionnelles du parti communiste. Il a d'ailleurs été élaboré assez rapidement, à partir de documents qui avaient été publiés récemment, comme l'ouvrage sur « le capitalisme monopoliste d'Etat », rédigé par la section économique du comité central, les rapports des journées d'études pour une politique extérieure française démocrati-

que ou le projet de réforme démocratique de l'enseignement, mis au point avec le concours de non-communistes. Le programme prend appui également sur les propositions de loi déposées par les députés communistes.

Parce qu'il s'agit de l'illustration d'une politique, le programme est souvent plus détaillé que les documents publiés préalablement, sans que pour autant on y trouve des éléments réellement nouveaux. Toute la partie consacrée aux institutions est d'un parallélisme frappant par rapport à la déclaration commune F.G.D.S.-P.C.F. du 24 février 1968. Le paragraphe consacré à la Cour suprême est d'ailleurs presque une reproduction mot à mot de ce que les deux formations disaient à l'époque. En revanche, on relève quelques nuances. Ainsi, le P.C.F., qui s'était prononcé en 1968 pour la réduction à cinq ans du mandat présidentiel, en souhaite désormais le maintien à sept ans. La notion de « contrat de législature » se trouve, dans le programme communiste, beaucoup plus développée que naguère.

En matière de politique étrangère, si l'on peut souligner la phrase indiquant que « la France ne rompra pas unilatéralement les liens créés par le Marché commun », qui ne figurait pas, par exemple, dans le bilan des conversations entre le parti socialiste et le parti communiste du 22 décembre 1970, le contexte du programme communiste reste tellement sévère à l'égard de toute politique d'intégration européenne qu'on peut se demander s'il s'agit bien là d'une concession.

Pour le reste, le programme s'apparente parfois au catalogue, en proposant aussi bien un métro à Marseille et à Lyon que le service militaire de six mois ou la construction de sept cent mille logements par an. En outre, on y retrouve un certain nombre de thèmes actuels, comme la lutte en faveur du cadre de vie et contre la pollution et la politique des transports en commun. On peut souligner aussi que ce n'est pas un hasard si le document s'ouvre sur les questions sociales et consacre un développement important à la

I. - Vivre mieux

La première partie du programme, qui s'intitule « Vivre mieux », porte sur les moyens d'accroître le pouvoir d'achat. Les communistes proposent notamment qu'aucun salaire ne soit inférieur à 1 000 francs, et qu'une véritable échelle mobile soit mise en place. En matière de sécurité sociale ils se prononcent pour l'abrogation des ordonnances de 1967-1968 et le principe de la gratuité des soins sans que pour autant les médecins soient fonctionnaires. L'âge du droit à la retraite serait porté à soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq pour les femmes. La semaine de travail serait ramenée à quarante heures réparties sur cinq jours.

En matière d'emploi, la résorption du chômage et du sous-emploi, notamment celui des femmes et des jeunes, est présentée comme un objectif primordial. En ce qui concerne les travailleurs immigrés, le nombre de ceux qui peuvent venir travailler en France serait déterminé par le plan. En revanche, ils bénéficieraient d'un statut leur donnant des droits identiques à ceux des travailleurs français. Les droits des syndicats seront également élargis.

● LA FAMILLE.

La politique de la famille fait l'objet d'un chapitre entier, ainsi que la promotion de la femme. On y retrouve, par exemple, la revendication du droit de vote à dix-huit ans et de l'éligibilité à vingt et un ans. La première législature du « gouvernement démocratique d'union populaire » doit être aussi marquée par l'adoption d'une loi-programme engageant la réalisation d'une tranche initiale de mille crèches.

● LE LOGEMENT.

Les problèmes liés au cadre de vie bénéficient de développements particuliers. Le secteur du logement est déclaré prioritaire. L'objectif de sept cent mille logements construits chaque année devra être atteint « le plus rapidement possible » et sur ce total les communistes estiment que la

part des H.L.M. (location ou accession à la priorité) devra être de quatre cent mille logements. Cent cinquante mille autres bénéficieront d'une aide spéciale de l'Etat, il s'agira soit d'immeubles collectifs soit de maisons individuelles. La lutte contre la spéculation fait bien sûr l'objet d'un paragraphe et le P.C.F. propose l'instauration d'un impôt foncier sur les terrains bâtis et non bâtis et d'un droit de préemption général des communes sur toute transaction immobilière.

● LES TRANSPORTS.

Pour les transports, les communistes proposent un programme national dans lequel on trouve aussi bien la promesse d'une rapide construction d'un métro à Marseille et à Lyon que le rétablissement de la gratuité du stationnement et de la circulation sur l'ensemble du réseau routier ou la prise en charge par les employeurs de la carte hebdomadaire de transport.

La réduction de la pollution est également l'un des soucis du P.C.F. Son programme propose par exemple, en ce qui concerne la pollution de l'eau, que les entreprises responsables consacrent pendant cinq ans 1 % de la « valeur ajoutée » ou 2 % de leurs investissements productifs à la réparation des dégâts. On aboutirait ainsi, estime le P.C.F., à une élimination à 80 % de cette pollution.

La liberté de la pensée

« Pas d'épanouissement de la création sans liberté de la pensée sans liberté de la pensée », affirme le chapitre consacré à « l'essor culturel ». Les intellectuels bénéficieront, explique le programme, du soutien public à la création, à la découverte, à l'invention, dans toutes les disciplines relevant des sciences, des arts et lettres et des techniques. Parallèlement, une réforme démocratique de l'O.R.T.F. interviendrait ainsi que des modifications dans la composition, la compétence et les règles de fonctionnement du Centre national de la cinématographie ou

● L'EDUCATION NATIONALE.

Le programme reprend pour tout ce qui concerne l'éducation nationale le projet de « réforme démocratique de l'enseignement » élaboré il y a déjà plusieurs mois et déjà présenté au mois de janvier. Huit opérations initiales sont cependant définies pour la première législature : ouvrir les écoles maternelles à tous les enfants de deux à six ans ; rénover l'école élémentaire ; lutter contre les retards et les insuccès scolaires ; abattre les cloisonnements des C.E.S., intégrer la formation professionnelle à l'éducation nationale ; développer l'enseignement supérieur ; éduquer l'enfant handicapé et enfin revaloriser la fonction enseignante. Le programme prévoit également la nationalisation de l'enseignement privé, avec des modalités diverses selon qu'il s'agit d'un enseignement privé au sens strict ou d'un enseignement confessionnel.

En matière de formation permanente, les organisations syndicales et les comités d'entreprises seront associés à cet enseignement. Dans le domaine de la recherche scientifique, cinq lignes directrices sont retenues : démocratiser les structures d'étude, de décision et de gestion ; développer le potentiel existant ; équilibrer la progression de la recherche fondamentale, de l'application et du développement ; développer la coopération internationale et enfin accroître le nombre des travailleurs scientifiques et revaloriser leur situation.

● LES SPORTS.

La politique sportive et la jeunesse font également l'objet de développements. Un plan décennal visant à résorber le retard dans la formation des cadres de cette discipline doit être mis en œuvre. Quant à la jeunesse, il est prévu de créer un comité national afin qu'elle puisse, en permanence, formuler des propositions et se faire entendre.

II. - Participation, libertés et souveraineté du peuple

Sous ce titre, la deuxième partie du programme traite, en fait, du problème des libertés et des institutions du pays.

Les communistes promettent d'abord la participation la plus étendue à la définition et à la mise en œuvre de la politique gouvernementale. Pour ce faire, ils proposent en particulier la suppression du secret dans les entreprises (en matière de bilan, de comptes d'exploitation, d'investissements et de marchés).

● LES LIBERTES INDIVIDUELLES.

Mais c'est surtout sur le chapitre des libertés qu'ils insistent. Le programme précise, en effet : « La liberté individuelle trouvera une garantie contre l'arbitraire dans la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, de la garde à vue et des pouvoirs de police des préfets. La procédure de flagrant délit sera abrogée ainsi que les dispositions de la loi du 17 juillet 1970 portant atteinte à la liberté provisoire. La convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950 devra être ratifiée par la France. La peine de mort sera abolie. »

« La liberté d'expression, l'inviolabilité du domicile, le secret de la correspondance et des conversations, la protection de la vie privée, seront assurés. (...) »

« Les provocations à la haine raciale, les menées racistes et antisémites seront sévèrement réprimées par une législation nouvelle. Les activités des organisations fascistes seront interdites. »

« La liberté de conscience et des cultes sera garantie, notamment par la séparation des Eglises et de l'Etat, ainsi que par la laïcité de l'Etat et de l'enseignement. (...) »

« Le droit de grève sera garanti. Toutes les lois et tous les règlements qui en restreignent le libre exercice seront abrogés. La liberté de constitution des syndicats sera assurée. Leur indépendance à l'égard de l'Etat et des partis politiques sera reconvenue. L'exercice des libertés syndicales sera étendu. (...) »

« Les libertés de manifestation, de réunion et d'association seront garanties. La loi du 8 juin 1970, dite « loi anti-casseurs », sera abrogée. »

« Le droit à l'information est une donnée essentielle de la démocratie. »

« A ce propos, les communistes précisent que le statut de la radio et de la télévision prévoira des temps d'antenne réguliers pour les partis et les syndicats et le compte rendu des travaux parlementaires sous le contrôle du Parlement. Le programme indique en outre : »

« Les partis et groupements politiques pourront se former et exercer librement leur activité dans le respect de la légalité. Leur pluralité concourt à l'expression de l'opinion. L'accès aux moyens d'information de l'Etat leur sera assuré. »

« Les droits politiques de l'opposition trouveront leur garantie légale dans les libertés définies ci-dessus ainsi que dans l'existence de la représentation proportionnelle. »

« L'organisation régulière des élections au suffrage universel est l'un des moyens essentiels permettant au peuple d'exprimer son jugement sur l'activité des partis. Les partis respecteront le verdict populaire. »

« Aucune confusion ne s'établira entre les partis et l'appareil d'Etat. »

● LA COUR SUPREME.

L'indépendance de la magistrature est également affirmée, ainsi que le souci de démocratiser la police, notamment en faisant bénéficier les policiers du statut de la fonction publique. Enfin, « une cour suprême sera créée pour assurer le respect des règles constitutionnelles, la régularité des opérations électorales de caractère national et la garantie des libertés », sans que plus de précisions soient apportées.

Le contrat de législature

Sur le plan des institutions, les communistes font bien sûr de la représentation proportionnelle une loi fondamentale.

« Le programme de gouvernement pour la réalisation duquel la majorité a été élue deviendra un contrat de législature, proposé au début de la législature par le premier ministre dans les quinze jours qui suivent sa désignation par le président de la République », indique le P.C.F.

« Le contrat de législature est approuvé par l'Assemblée nationale statuant à la majorité de ses membres, qui investit, par le même vote, le premier ministre et le gouvernement. »

« Le contrat de législature constitue une loi qui s'impose aux pouvoirs publics ; le Parlement, le gouvernement et le président de la République sont responsables de son exécution, chacun dans le domaine de ses compétences. »

« Le contrat de législature est une garantie pour la stabilité gouvernementale et la collaboration des pouvoirs. Son application dépendra de la vigilance et de l'action des masses populaires. »

En cas de crise grave rendant impossible l'application du con-

trat, le gouvernement démissionne et l'Assemblée est dissoute. Cette Assemblée retrouve d'ailleurs une partie de ses pouvoirs puisque le domaine de la loi doit être élargi, que la révision constitutionnelle ne doit relever que de l'article 89 de la Constitution, qui requiert un vote en termes identiques des deux assemblées.

« La révision ne deviendra définitive qu'après avoir été approuvée par référendum ou, à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, par le Parlement convoqué en congrès à la demande des deux assemblées », précise le programme, qui indique en outre : « Pour mettre un terme à une situation qui a réduit à rien les prérogatives du Parlement, une procédure nouvelle sera instituée, dont l'usage sera limité aux projets de lois de finances, au Plan et aux lois de programme. Elle ne pourra être utilisée lors de la première lecture des textes : discussion, vote des articles et amendements et vote final seront libres. Si le texte adopté ne lui convient pas, le gouvernement pourra demander une deuxième délibération, qui ne pourra avoir lieu que quarante-huit heures après. Pendant ce délai, le gouvernement pourra faire connaître à l'Assemblée nationale et à l'opinion ce qu'il peut accepter ou entendre refuser, permettant ainsi d'engager une discussion en vue d'un accord. Le délai écoulé, le vote bloqué aura lieu à la demande du gouvernement. (...) »

« L'élection du président de la République au suffrage universel contribue à le soustraire de tout contrôle politique du Parlement sans pour autant le rendre responsable devant le peuple. Le retour à la stricte application de l'article 20 de la Constitution, selon lequel « le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation », est une exigence immédiate. (...) »

« L'article 16 sera abrogé, la dissolution limitée au seul cas de l'adoption d'une motion de censure, le pouvoir de décision sans contreseing limité à la désignation du premier ministre, aux messages au Parlement, à la saisie de la Cour suprême et à la dissolution. Le référendum ne devra plus pouvoir être utilisé comme un moyen de faire plébisciter la politique présidentielle contre le Parlement. En conséquence, les articles 5, 11, 12 et 19 de la Constitution seront abrogés ou modifiés. »

« L'élection du président de la République aura lieu tous les sept ans sans qu'il puisse y avoir simultanéité entre cette élection et celle des députés à l'Assemblée nationale. Le président et l'Assemblée nationale auront conjointement la charge de veiller au respect de la Constitution. Ils seront garants de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités. »

« L'élection du président de la République aura lieu tous les sept ans sans qu'il puisse y avoir simultanéité entre cette élection et celle des députés à l'Assemblée nationale. Le président et l'Assemblée nationale auront conjointement la charge de veiller au respect de la Constitution. Ils seront garants de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités. »

● LES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

En matière de collectivités locales, le P.C.F. reprend les thèmes qu'il avait déjà développés lors des dernières élections municipales : décentralisation des pouvoirs, transferts de ressources de moyens, suppression des tâches administratives, coopération fondée sur l'accord des associations élues et de la population.

DANS PANDRAMA DU PERSPECTIVE

Les 2 tours Tiffen sur le Front de Seine,

il y a sûrement un appartement pour vous.

Pour regarder couler la Seine ou survoler le Paris historique, Perspective et Panorama sont les seules tours, au centre du Front de Seine, à vous offrir un choix aussi large d'appartements de conception originale du 2 pièces au prestigieux 7 pièces, du studio au duplex.

Sur les 32 étages de Perspective et de Panorama, vous retrouverez la qualité et les équipements raffinés des appartements signés Tiffen.

Et vous vous assurez dès maintenant d'un investissement exceptionnel au centre du plus beau quartier du Paris de demain.

Perspective sera livré fin Panorama fin 1973.

John Arthur et Tiffen

GRUPE C.F.H. COMPAGNIE FINANCIERE HAUSSMANN
174, boulevard Haussmann, Paris 8^e, 924.93.33
Bureau de vente et appartements modèles :
angle quai de Grenelle et rue Linois
(face au pont de Grenelle) - Paris 15^e, 531.94.77
Tous les jours de 10 h à 19 h, dimanche inclus.
Nocturne les mercredis jusqu'à 22 h.

son programme de gouvernement

liberté de création et de recherche en matière artistique et intellectuelle. Il s'agit de répondre à la fois aux revendications et aux soucis des couches de la population, qui devront soutenir la coalition politique chargée de réaliser les objectifs ainsi définis.

Il convient également de souligner la volonté des communistes de maintenir l'expansion économique. « Rien n'est plus étranger à l'esprit d'une politique réellement populaire, a souligné M. Marchais, que l'idée selon laquelle l'austérité devrait être l'aboutissement de la transformation de la société, ou que la pauvreté serait salutaire à l'émancipation de l'homme. » Les communistes attendent d'ailleurs des nationalisations importantes qu'ils proposent une rationalisation de l'économie. Sur ce point, ils rejoignent M. Chevènement, membre du secrétariat du parti socialiste, chargé de l'élaboration du programme, qui parle lui aussi de « rationalisation et de concentration de l'appareil de production » par le biais des nationalisations. Mais, contrairement au P.C.F., le responsable

socialiste ne pense pas que de telles mesures sont nécessaires à la direction de l'économie.

En fait, alors que le programme communiste parle surtout de prise de contrôle des mécanismes économiques, les socialistes se penchent sur les méthodes de gestion. On retrouve à ce niveau le divorce qui était déjà apparu clairement lors des discussions entre la C.G.T. et la C.F.D.T. Nulle part dans le programme du P.C.F. ne figure le mot « autogestion », qui définit le socialisme de M. Mitterrand. Deux attitudes apparaissent donc nettement vis-à-vis de la notion de programme. D'une part, les « jeunes loups » de la gauche non communiste qui veulent mettre au point un calendrier de mesures soigneusement dosées afin de rendre « crédible » une transformation des structures sociales, mais aussi afin de pouvoir canaliser ainsi la puissance du partenaire communiste. D'autre part, tous ceux qui pensent — aussi bien chez les communistes que chez les socialistes — qu'une fois l'accord politique établi,

en quelques semaines on parviendra toujours à publier sans trop de difficultés le fameux programme commun. Dans cette conception, le programme apparaît bien comme un catalogue de revendications et de promesses auquel est jointe une déclaration de principes. Le processus actuel visant à élaborer un programme d'union de la gauche risque de faire apparaître clairement ce déphasage qui existe aussi bien au sein du parti socialiste qu'entre les « nouveaux socialistes » et les communistes.

Mais pour l'instant le parti communiste est décidé à imposer sa conception du programme, et pour cela il fait le « forcing ». Le résumé des orientations du document sera édité à huit millions d'exemplaires, l'ensemble du texte fera l'objet d'un livre de poche tiré à cinq cent mille exemplaires. Des milliers d'assemblées-débats vont être convoquées au cours des mois à venir. Bref, c'est tout l'appareil de propagande rénové par M. René Piquet qui se met en branle.

THIERRY PFISTER.

III. - Une politique économique nouvelle

Dans cette troisième partie, les communistes s'efforcent notamment de chiffrer leurs propositions et d'expliquer comment ils se donneraient les moyens de leur politique. Le programme repose sur les principales dispositions suivantes :

- « Intervention des travailleurs et de leurs organisations dans la gestion, à tous les niveaux, des entreprises, des administrations, des collectivités locales et de l'Etat ;
- « Nationalisation démocratique des groupes monopolistes industriels et bancaires qui dominent les secteurs-clés de l'économie ;
- « Remplacement de la concurrence par la compétition et la coopération entre les grandes entreprises nationalisées dans le cadre des moyens et des objectifs du plan démocratique ;
- « Equilibre des ressources et des dépenses de la balance des paiements dans la stabilité des prix et de la monnaie. »

LES NATIONALISATIONS.

Les nationalisations sont présentées comme la forme moderne d'organisation de l'économie, car elles permettent de restructurer et de rationaliser de nombreux secteurs économiques. Elles sont nettement différenciées de l'étatisation, puisque les sociétés nationales doivent bénéficier d'une autonomie de gestion dans le cadre du Plan. Mais l'ampleur de ces mesures reste importante. « Il serait faux et dangereux de croire que la nationalisation du système de crédit rendrait inutile celle des secteurs-clés de la production. La croyance dans les vertus d'une politique centrale d'« incitation » par le crédit relève, en fait, d'une conception technocratique et autoritaire, dont s'accommoderait fort bien le capital. Car comment savoir centralement sur quels critères collectifs distribuer les crédits, alors que le capital continuerait à gérer la production et que les travailleurs n'auraient pas la possibilité d'en définir les orientations nouvelles ? »

« Pour ces raisons, dès le début de la législature, la politique de nationalisation doit franchir un seuil minimum. La progressivité sera ensuite nécessaire, afin de réaliser de façon cohérente et souple les restructurations de l'appareil de production qui accompagnent l'extension du secteur public et nationalisé. (...) »

« Un important secteur privé

subsistera : les petites et moyennes entreprises sont utiles à la satisfaction des besoins de la population et au développement de l'appareil de production. »

Les secteurs nationalisés sont, outre le système financier et du crédit (banques d'affaires et de dépôts, compagnies d'assurances), la sidérurgie et les mines de fer, la chimie et la pharmacie, le pétrole, l'électronique, les industries d'armements, l'aéronautique, les transports aériens et maritimes, l'industrie nucléaire, l'industrie automobile et les autoroutes. Des sociétés nationales seraient créées dans le secteur des industries pharmaceutiques, des calculateurs, des industries électromécaniques et de la mécanique lourde, des combustibles nucléaires. Par contre, le « gouvernement démocratique d'union populaire » préserverait la propriété privée, « fruit du travail et de l'épargne », ainsi que les intérêts des petits porteurs de titres. Une assistance est d'ailleurs prévue pour les petites et moyennes entreprises.

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Les objectifs fixés à la politique d'aménagement du territoire concernent les grandes opérations suivantes :

- Assurer un développement simultané de l'industrie et de l'agriculture, notamment dans l'ouest, en Bretagne, dans le sud-ouest et le centre du pays ;
- Effectuer un effort important sur les deux pôles de Bordeaux et de Nantes ;
- Arrêter la régression actuelle des mines de charbon et de fer ;
- Appliquer une politique énergétique de développement industriel aux régions frontalières ;
- Promouvoir le développement d'industries mécaniques dans l'agglomération de Marseille, à partir du pôle industriel pétrochimie-sidérurgie qui se constitue ;
- Enrayer le processus d'asphyxie urbaine de la région parisienne.

L'AGRICULTURE.

Dans le domaine agricole également des mesures sont prévues au profit des petits et moyens paysans. Il s'agit de réserver des terres mises en vente ou en location, du soutien à la coopération, de l'amélioration des conditions de vie comme du statut du fermage et du métayage.

Comment financer ?

Tous ces objectifs que le programme communiste se propose d'atteindre nécessitent des moyens de financement nouveaux. À ce propos le document explique que les mesures de socialisation de l'économie entraîneront l'élimination progressive du gaspillage des ressources et des capacités de production auquel se livre le capitalisme. La nationalisation des secteurs-clés de l'industrie et la planification démocratique entraîneront, estiment les communistes, la réduction des doubles emplois d'équipements, élimineront les manques à gagner, les retards de la modernisation des équipements productifs, l'insuffisance des dépenses de consommation collective.

Un autre moyen de contrôle efficace sera « la mise en œuvre d'une politique générale visant à modifier les conditions de la formation des prix. Cette politique prendra appui sur la nationalisation des grandes entreprises et du crédit, sur leur coopération et sur la planification démocratique, qui seules autorisent le dégonflement des frais financiers par la compression des taux d'intérêt bancaire, l'encadrement des marchés, la lutte contre les conséquences négatives de l'autofinancement et de l'amortissement accéléré, contre l'endettement en chaîne des entreprises, contre le financement budgétaire inflationniste, etc... »

« Le coût du crédit à la consommation sera réduit. »

LA FISCALITE.

La politique des communistes du principe selon lequel « le paiement doit être opéré à la valeur est créée, c'est-à-dire au niveau de la production, et plus en priorité sur les travailleurs. »

« sera priorisée pour

grande consommation, produits de santé, transports... » sera immédiatement institué et le contrôle général des prix sera instauré.

Les collectivités locales, communes, départements, régions, auront un rôle économique largement accru et seront ainsi l'instrument d'une démocratisation de l'économie. Elles contribueront à mettre les ressources publiques au service des besoins sociaux. Elles disposeront de l'autonomie dans l'utilisation de leur budget, sauf à coordonner leurs activités dans le cadre de la planification. Elles auront un accès élargi à l'épargne populaire, en particulier aux fonds des caisses d'épargne et des banques de dépôt. Leur gestion financière sera contrôlée a posteriori par les organismes gouvernementaux.

LA MONNAIE.

Le nouveau gouvernement proposera une réforme du Fonds monétaire international qui fasse place à tous les peuples qui le désirent et où les décisions effectives ne seront plus l'apanage des plus riches puissances capitalistes. « La monnaie des Français doit recouvrer son indépendance envers toute autre monnaie d'une puissance étrangère ou d'un groupe de puissances étrangères. Le franc ne doit pas être intégré à une monnaie « multinationale » exposée à servir les mouvements de capitaux monopolistes et la spéculation. C'est ainsi qu'une monnaie dite européenne, envisagée par les milieux monopolistes du Marché commun, serait appelée à jouer le rôle actuel du mark ou même celui du dollar », précise le programme.

La quatrième et dernière partie du programme est consacrée à la politique étrangère. Le document déclare à ce sujet :

« La politique extérieure du gouvernement démocratique suivra trois grandes lignes d'action indissociables : l'indépendance et la souveraineté nationales ; la paix, la coexistence pacifique et le désarmement ; la coopération avec tous les pays sans discrimination. Elle fondera son activité sur la stricte application de la loi internationale que constitue la Charte des Nations unies. »

La France participera donc à toutes les négociations tendant à la cessation de la course aux armements et au désarmement. Elle signera le traité interdisant certains essais nucléaires et proposera la création de zones denucléarisées. Et les communistes ajoutent :

« La France ne doit pas être engagée dans un bloc militaire quel qu'il soit. Le nouveau gouvernement prendra donc des mesures visant à désengager la France du pacte atlantique (traité de l'Atlantique nord), organisation politico-militaire aux fins agressives, dominée par les Etats-Unis. »

« Dès sa constitution, le gouvernement démocratique contribuera activement à la création d'un système de sécurité collective sanctionné par un traité général européen de sécurité. Il prendra tous les contacts bilatéraux et multilatéraux nécessaires. Il recherchera des accords d'amitié, de sécurité et de coopération avec tous les pays intéressés. Cette construction d'une véritable Europe exige la reconnaissance de la Républi-

que démocratique allemande et de toutes les réalités issues de la seconde guerre mondiale. »

LE MARCHÉ COMMUN.

« L'économie moderne exige le développement de la coopération, y compris au niveau de la production. Bloc économique fermé, le Marché commun des trusts cosmopolites donne une réponse mutilée à cette exigence et crée de nouveaux obstacles à une véritable coopération internationale. L'entrée de la Grande-Bretagne aggraverait tous les aspects nocifs du Marché commun, accentuerait la pénétration américaine et approfondirait la division de l'Europe. (...) »

« Notre pays demandera une révision du traité de Rome sur le Marché commun européen, destinée à démocratiser les institutions de la Communauté économique européenne, que le caractère technocratique facilite la domination des intérêts monopolistes. (...) »

« Conscient que la France ne saurait sans inconvénients sérieux rompre unilatéralement les liens créés par l'existence du Marché commun, le nouveau gouvernement refusera cependant de confiner notre pays dans le cadre étroit de la petite Europe. Il uti-

lisera toutes les possibilités de faire progresser la plus large coopération avec tous les pays, sans discrimination, dans le respect des souverainetés nationales et sur la base de l'égalité de droits. »

LES DOM ET LES TOM.

Les communistes reconnaissent le droit à l'autodétermination des peuples des départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer. Ils précisent que « le gouvernement démocratique donnera satisfaction aux aspirations de caractère national des peuples de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie, des Comores, etc., dont les organisations les plus représentatives revendiquent le remplacement de leur statut actuel par un statut d'autonomie leur permettant de gérer librement leurs propres affaires. »

Avec les pays en voie de développement, le programme prévoit que la France agira en faveur d'une réglementation internationale des échanges garantissant des prix stables et rémunérateurs aux productions de ces Etats, pour remédier à la détérioration croissante des termes de l'échange.

Un service militaire de six mois

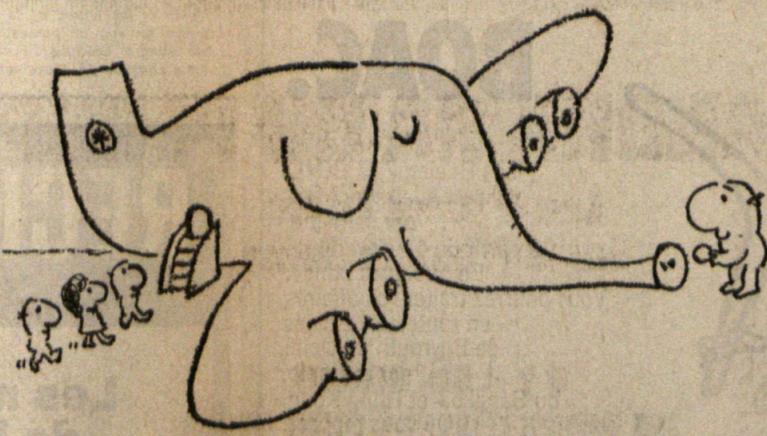
L'ultime chapitre concerne la défense nationale et l'armée. Le P.C.F. estime que « la renonciation de la France à la stratégie nucléaire, dans le cadre d'une action résolue en faveur du désarmement nucléaire à l'échelle

mondiale, est un impératif de défense nationale authentique. »

« Une loi organique devra notamment prévoir le contrôle parlementaire de la défense nationale. En outre, « l'armée sera exempte des missions de maintien de l'ordre public, objet propre des forces de police complètement séparées de l'armée, et ne participera plus à des missions de caractère colonialiste et impérialiste. »

La durée du service militaire actif, par principe à court terme, « tendra à se rapprocher de la période de formation du soldat, évaluée communément à six mois ». « Cette brièveté ne nuira pas à l'efficacité, parce que l'armée bénéficiera d'une utilisation judicieuse des compétences acquises avant l'incorporation dans l'enseignement général et professionnel », explique le programme.

«Canada 871» est le seul vol quotidien vers Montréal et Toronto



Faites ami-ami avec un Jumbo Air Canada.

Les jets Air Canada ont le don de sympathie. En particulier nos DC-8 et nos 747 qui vont à Montréal et Toronto. Sans doute est-ce, aussi, à cause de cela que Canada 871 est le meilleur vol qui existe entre la France et le Canada. Canada 871 quitte Paris chaque jour à 14 h 05 ; trois jours par semaine c'est un 747, les quatre autres jours un DC-8. Ne cherchez pas, aucune autre ligne aérienne ne peut vous offrir autant.

Bienvenue à bord :
Nos hôtesses sont canadiennes, ce qui a deux avantages. D'abord elles sourient. Gentiment. Ensuite elles parlent français. Naturellement.

Canada tous azimuts :
Une fois au Canada nous pouvons vous emmener aux quatre coins du pays, ou aux Etats-Unis - nous avons des vols vers un grand nombre de villes américaines. En tout, nous desservons 42 destinations aux Etats-Unis et au Canada. C'est plus qu'aucune autre ligne aérienne transatlantique.

Alors, le moment venu, prenez contact avec votre agent de voyages. Il aura une foule de choses à vous dire sur Canada 871, le vol du bon sens vers le Canada.



AIR CANADA

La grande compagnie aérienne transatlantique

31, boulevard des Capucines, Paris 9^e - Tél. 272.81.30 • 1, rue des Quatre-Orphes, Lyon 2^e - Tél. 42.07.20/21.01 • 41, La Canadienne, Marseille - Tél. 20.91.20.20

le journal mensuel de documentation politique
après-demain
(non vendu dans les kiosques)

- Offre un dossier complet sur :
- **Le choix du métier**
- Envoyez 6 francs (timbres ou chèques) à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e).
- C.C.P. 7.715-57, en spécifiant le titre du dossier demandé.

EXECUTIVE ENGLISH

LANGAGE DU MARKETING, DU MANAGEMENT, DE LA FINANCE, ETC.
• COURS COLLECTIF
• COURS PARTICULIERS
• SELF-SERVICE

LABORATOIRE DE LANGUES
PIGIER RIVE GAUCHE

LABORATOIRE DE 28 CABINES
TOUS LES JOURS DE 9 à 21 HEURES
PLACE ST-MICHEL
Entrée 29, quai St-Michel
ODE 86.02